



STATUT DE L'AGENT		SITUATIONS POSSIBLES			
		Agent public en maladie ordinaire ayant contracté la Covid-19	Agent vulnérable	Agent identifié comme « cas contact »	Garde d'enfant du fait de la Covid-19
JUSTIFICATIFS		Arrêt maladie	Méd. traitant Certificat médical	-	Méd. traitant Certificat médical
Contrats aidés (PEC)					
IRCANTEC	Contractuel de droit public	<u>Congé de Maladie Ordinaire</u> avec le jour de carence à compter du 01/02/2023	<u>Présentiel</u> avec aménagement des conditions d'emploi (mesure de protections renforcées) ou <u>Télétravail</u> ou	<u>Présentiel</u> avec application des gestes barrières et sans contact avec des personnes fragiles ou <u>Télétravail</u>	Application des <u>dispositifs de droit commun</u> (garde d'enfant malade classique, RTT, congés annuels...) ou <u>Télétravail</u>
	Fonctionnaire de – de 28h	ou <u>Télétravail</u> ou			
CNRACL		<u>Présentiel</u> avec application des gestes barrières et sans contact avec des personnes fragiles à compter du 1^{er} février 2023	<u>Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)</u> jusqu'au 28 février 2023		